



Cartes virtuelles AirPlus

Paiement sécurisé avec les cartes virtuelles AirPlus à usage unique ou à usage multiples

Les **cartes virtuelles AirPlus à usage unique** sont utilisées pour des paiements ponctuels uniquement et sont automatiquement inutilisables par la suite. Elles sont donc officiellement exemptées par l'autorité de régulation de l'obligation d'utiliser le système 2FA, qui s'applique à toutes les cartes de crédit classiques.

Les **cartes virtuelles AirPlus à multi-usages**, en revanche, peuvent être utilisées pour des paiements multiples et récurrents. Ce type de carte virtuelle est similaire à une carte de crédit ordinaire et est donc soumis au processus SCA. En tant que fournisseur de solutions de paiement, nous nous engageons à respecter les normes de sécurité requises dans le secteur des services financiers.

Les étapes suivantes vous guident dans le processus 2FA :

- Étant donné que SCA s'applique aux cartes virtuelles AirPlus à multi-usages, seul l'utilisateur de la carte peut générer une carte pour lui-même. Il n'est pas possible de générer des cartes virtuelles AirPlus à multi-usages pour des collègues ou d'autres employés. Toutefois, nous travaillons à l'attribution d'un rôle supplémentaire : celui de demandeur de carte. Cette fonction sera développée prochainement ; nous vous informerons dès qu'elle sera disponible.
- Après avoir effectué tous les réglages de votre carte, vous serez invité à sélectionner le profil 3D Secure que vous avez configuré lors de votre inscription au Portail AirPlus. Lors de votre inscription, vous avez fourni une question de sécurité, un numéro de téléphone et un email.
- Si vous n'avez pas encore configuré un profil 3D Secure, vous serez invité à le faire. Un profil 3D Secure est nécessaire pour vous authentifier pendant le processus de paiement.

- Le mot de passe unique que nous vous enverrons par SMS ou par e-mail lorsque vous générerez la première carte lors d'une session du Portail est indépendant du SCA.
- Après avoir réussi à générer une carte virtuelle, vous pouvez l'utiliser pour effectuer des paiements. Lorsque vous utilisez la carte pour la première fois, il vous sera demandé de suivre le processus de double authentifications (2FA). Lors de l'autorisation initiale, il vous sera demandé de répondre à la question de sécurité que vous avez définie dans votre profil 3D Secure. En plus de répondre à cette question, vous recevrez un code PIN à usage unique (TAN) par SMS.
- Après la saisie du code PIN (TAN), la première transaction est libérée pour autorisation. Le processus de paiement est initié par le commerçant comme convenu.

Ce processus n'est pas toujours obligatoire pour toutes les transactions.

Vous pouvez [établir une liste blanche des commerçants de confiance](#) pour ne pas avoir à les authentifier par les deux méthodes à l'avenir.

[Lors de l'autorisation initiale, vous pouvez indiquer que vous faites confiance au commerçant](#) que vous vous apprêtez à payer, ce qui le place sur votre liste blanche. Vous pouvez désormais autoriser des paiements sans saisir de code PIN (TAN).

L'utilisation de la liste blanche n'est pas seulement possible lors de la première autorisation ; vous pouvez également mettre sur liste blanche des commerçants de confiance lors de transactions ultérieures.

Toutefois, si nos contrôles de sécurité indiquent un comportement suspect en matière de paiement, nous nous réservons le droit de réactiver le système de double authentifications (2FA) au cas par cas.